

*Lévi-Strauss et les méthodes structurales de la parenté  
et du tribalisme.*

Dr MARGOUMA Mansour\*

**Résumé :**

Nous essayerons par le présent article de mettre en exergue la pensée Lévi-straussienne, notamment ses méthodes structurales de la parenté et du tribalisme, de trouver une relation entre sa pensée d'homme de terrain et de philosophe, et voir comment a-t-il put déceler ces structures les plus détaillées, et même à utiliser d'autres sciences (histoire, philosophie...) au service de ses recherches anthropologiques, et profiter des méthodes les plus avancées des différentes sciences telles que les méthodes linguistiques et mathématiques. Nous essayerons par la suite de les mettre en relations avec les pratiques tribales ou du moins familiales, à savoir les solidarités, les alliances et les conflits..., qui s'organisent selon l'appartenance (consanguinité, lignage...), en insistant sur les domaines de recherche conquis par ce savant/chercheur, nous essayerons aussi de mentionner quelques idées d'autres savants qui ont traités avec la pensée Lévi-straussienne.

**I- La notion de structure chez Lévi-Strauss :**

Lévi-Strauss affirme que l'anthropologie ne peut être que « structurale ». « La méthode structurale est une méthode sémiologique, introduite par ce savant, et qui continue de faire l'objet de controverses qui touchent à peu près tous les domaines de la vie sociale »<sup>1</sup>. Alors qu'est-ce qu'une structure ? « Une structure est le mode

d'organisation en système d'un ensemble de termes ou d'éléments, indépendamment de leur nature''<sup>2</sup>. On ne peut à présent limiter le terme "structure" à un domaine bien déterminé dans une société, mais le terme renvoie à un ensemble de faits et d'éléments qui sont en relation de complémentarité et dépendant les uns des autres. "Les recherches de structure ne revendiquent pas un domaine propre, parmi les faits de société ; elles constituent plutôt une méthode susceptible d'être appliquée à divers problèmes ethnologiques, et elles s'apparentent à des formes d'analyse structurale en usage dans des domaines différents''<sup>3</sup>.

Lévi-Strauss pense que pour mériter le sens de structure, des modèles doivent exclusivement satisfaire à quatre conditions à savoir :

- Une structure offre un caractère de système. Elle consiste en éléments tels qu'une modification quelconque de l'un d'eux entraîne une modification de tous les autres.
- Tout modèle appartient à un groupe de transformations dont chacune correspond à un modèle de même famille, si bien que l'ensemble de ces transformations constitue un groupe de modèles.
- Les propriétés indiquées ci-dessus permettent de prévoir de quelle façon réagira le modèle, en cas de modification d'un de ses éléments.
- Le modèle doit être construit de telle façon que son fonctionnement puisse rendre compte de tous les faits observés<sup>4</sup>.

## **II- Les domaines du structuralisme Lévi-Straussien<sup>5</sup>:**

Comme nous l'avons vu, la structure d'une façon particulière, et le structuralisme en général, ne peuvent se limiter à un domaine unique et bien précis. Pour cela, nous pourrions étendre les domaines d'intérêt structuraliste selon les intérêts apportés par Lévi-Strauss lui-même à ces domaines. Nous les synthétisons en quatre principaux domaines à savoir :

### **1- Le domaine linguistique :**

Lévi-Strauss s'inspire ses idées des travaux des linguistes tels que N. Troubetzkoy et R. Jakobson (qui s'étaient eux-mêmes inspirés des thèses de F. de Saussure), et ce pour construire sa thèse structurale en anthropologie, non seulement en raison de la rigueur des méthodes linguistiques, mais aussi parce que la linguistique seule est parvenue à formuler des relations nécessaires. Delà, Lévi-Strauss considère que les faits sociaux étudiés sont des systèmes de signes<sup>6</sup>.

### **2- Le domaine de la parenté :**

Lévi-Strauss voit dans le système de parenté un système de communication, surtout en matière d'exogamie et d'échange de femmes pour le mariage (par un principe de réciprocité), avec des groupes autres que les parents, incités par la prohibition de l'inceste<sup>7</sup>. Ce ci, donne une occasion de multiplier et d'agrandir le cercle de la parenté, et d'entraîner par la suite, d'autres formes d'échange et de solidarité.

### **3- Le domaine du symbolisme et de l'esprit humain :**

« Tous les phénomènes auxquels s'intéresse l'anthropologie sociale offrent le caractère de signes »<sup>8</sup>. Les sociétés humaines sont caractérisées et spécifiées dans leur vie sociale par la dimension symbolique, d'où le signe, qui fait partie intégrante de la nature des objets, joue un rôle très important dans le structuralisme, non par sa relation à une réalité hétérogène (comme une étiquette sur une chose), mais par sa relation latérale avec d'autres signes au sein d'un système<sup>9</sup>.

### **4- Le domaine de la mythologie :**

L'analyse des mythes a prit une dimension importante dans les travaux de Lévi-Strauss, il a pu ainsi arriver à analyser plus de 900 mythes amérindiens<sup>10</sup>, et finir par tirer la conclusion suivante : « la pensée mythique procède de l'intuition de rapports logique entre un domaine et d'autres domaines. D'où la structure feuilletée du mythe, qui permet de voir en lui une matrice de significations, dans laquelle chaque (plan) (c'est-à-dire chaque niveau sémantique) renvoi toujours à un autre plan, chaque matrice de significations (chaque récit), renvoie à une matrice, chaque mythe à d'autres mythes, sans qu'il soit jamais possible d'isoler un signifié ultime »<sup>11</sup>.

### **III- Parenté, Tribalisme et Politique :**

Les principales caractéristiques du paradigme tribal, ont une relation étroite avec les pratiques du pouvoir et du politique, dictés par les

sentiments d'appartenance à telle ou telle tribu, à telle ou telle famille ou à tel ou tel clan, étant donnée que la tribu ou tout simplement la famille élargie sont les principaux déterminants dans les relations entre tribus ou entre individus. Sachant que : « l'une des particularités des organisations tribales, au Moyen –orient comme en Afrique ou ailleurs, est en tout cas le fait que le vocabulaire de la parenté –réelle et /ou fictive– se combine et parfois se superpose à celui de la politique pour exprimer droits, loyautés et obligations dans les relations interpersonnelles et entre groupes»<sup>12</sup>.

Les traditions et les pratiques tribales persistent de nos jours en Algérie<sup>13</sup>, surtout lorsqu'il s'agit de positionnements à prendre. « En d'autres termes, une tribu ne peut prendre le pouvoir, ne peut se sédentariser que si elle est dotée de la Aça biya<sup>14</sup> »<sup>15</sup>. Le politique se tisse souvent sur des réseaux de parenté et s'exprime par des termes de lignage, les rapports de parenté sont souvent imbriqués au sein du politique, et chaque fois qu'il y a des élections, des conflits ou des positionnements, c'est à la force de la tribu, "Aça biya", qu'on fait appel. Les relations sociales sont généralement marquées, même s'il n'est pas apparent, par le sentiment d'appartenance à un groupe bien déterminé, il s'agit là, de la tribu ou tout simplement de la famille élargie. La consanguinité étroite est vivante, on entend souvent dire : « il n'est pas de chez nous, il est de l'autre famille ou de l'autre tribu, (barani) étranger, c'est l'un des notre (ben'am)... ».

La consanguinité étroite est vivante, mais l'homme n'est homme que dans la société qu'il représente, il n'est pas libre dans ses actes, il obéit à la communauté, toute désobéissance à celle-ci entraîne son rejet et sa mise à la quarantaine. «La communauté villageoise dictait à ses membres un comportement fortement intégré. Certains auteurs, particulièrement étrangers au pays, ont soutenu que l'homme algérien ne disposait pas de liberté d'entreprise, ni d'initiative à l'intérieur de ces communautés rigides et fermées...Les mariages étaient fortement endogamiques, internes au groupe communautaire, ce qui accroissait la solidarité de parenté entre les membres du même groupe communautaire»<sup>16</sup>.

Pour palier à l'hostilité et la rivalité entre les différentes tribus ou fractions de tribus, certains hommes (les notables en particulier) envisagent des mariages, et le feront dans plusieurs cas, entre des membres de familles appartenant aux différentes tribus et clan de la société, une sorte d'échange de femmes pour un intérêt politique et même par fois économique.

Mais cela n'exclut pas la règle de la "açabiya"; quant il s'agit de prendre des positionnements, on fait appel à la logique tribale et familiale, on entend dire parfois (il n'est pas de chez nous, il appartient à l'autre tribu). Nous avons constaté à plusieurs reprises, surtout lors des élections, que les regroupements qui se font autour d'un représentant ou d'un candidat, sont dictés dans leur majorité par un sentiment tribal, qui fait

toujours appel à ce sentiment d'appartenance à telle ou telle tribu, à tel ou tel groupe, ou du moins, à telle ou telle famille. C'est la notion, dans tout son sens, de "ben'ammi", cousin (fils du frère du père, mais dans son sens le plus large d'appartenance) réel ou mythique qui demeure encore valable entre personnes. Des candidats sont passés complètement inaperçus, par manque de soutien de ce genre, ou par l'absence totale de ce soutien (c'est souvent le cas des candidats appartenant à des minorités venant d'ailleurs).

Plusieurs études historiques ou contemporaines s'intéressaient à l'analyse de la parenté et de la consanguinité, pour arriver à un cercle un peu plus large que la famille ; arriver à la notion de pouvoir et celle de la chefferie, et qui relèvent du domaine politique. Lévi-Strauss a réalisé des études sur la parenté, et il a longuement insisté sur la question du pouvoir, je donne en exemple son étude sur la chefferie chez les « Nambikwara »<sup>17</sup> du Brésil, dont parle Pierre Clastres dans : "Echange et pouvoir, philosophie de la chefferie indienne", cette chefferie liée aux différents échanges (sociaux et économiques) dans cette société formée par une communauté commandée par les relations de parenté. Dans son ouvrage générale « le regard éloigné »<sup>18</sup>, et qui a faillit le dénommer « anthropologie structurale III », Lévi-Strauss aborde la question des alliances matrimoniales.

“Divers travaux ont déjà démontré l'importance de la filiation cognatique (bilatérale ou

indifférenciée), et plus généralement de l'alliance matrimoniale et politique dans l'architecture sociale arabe ancienne et moderne<sup>19</sup>».

Le Savant arabe Ibn Khaldoun, lorsqu'il a défini la tribu, et pour préciser sa réalité nous a avancé que : ‘‘ La tribu ne se définit pas en tant que groupe descendant du même ancêtre, comme elle ne se définit pas seulement par la consanguinité entre ses membres, définie par les anthropologues classiques. La parenté dans son cadre restreint n'est qu'une donnée fictive ne résistant pas devant la réalité de brassage (confusion) et des relations de voisinage et de coexistence dans un lieu. Mais le cadre réel de la tribu, chez ce même savant, est la parenté dans son sens large et symbolique de par ce qu'elle représente de forme d'alliance, d'allégeance (loyalisme) et d'appartenance’’<sup>20</sup>.

Les deux termes ; parenté et pouvoir s'imbriquent l'un dans l'autre, et se juxtaposent pour donner naissance au politique. Chez Lévi-Strauss, ces termes sont souvent liés d'une façon de complémentarité, dans la mesure où nous considérons le pouvoir comme rapport de communications et de symbolisme, ‘‘Les systèmes de parenté sont donc assimilables à des « jeux de communication » puisque...tout jeu consiste dans l'ensemble des règles qui le décrivent. Lévi-Strauss déduit que, comme les systèmes linguistiques, les systèmes de parenté sont des « systèmes de symboles », les uns et les autres relevant d'une seule et même « fonction symbolique », qui n'est rien d'autre que

l'aptitude, proprement humaine, à la symbolisation.'<sup>21</sup>

L'effort, la contribution et l'intérêt apportés par ce grand savant est à signaler. C'est l'invention de l'anthropologue comme le mentionne Nadia MOHIA dans son ouvrage : « L'expérience de terrain »<sup>22</sup>. En arrivant au terme de cet article, nous ne prétendons pas avoir cerné tous les aspects et provoquer tous les points nécessaires à son sujet, notre essai consiste à mettre en évidence des idées qui peuvent être abordées dans le futur par d'autres chercheurs à fin d'éclaircir d'autres domaines qui n'ont pas été élucidés.

- **Faculté des sciences sociales- Université de Mostaganem**

---

<sup>1</sup> -Pour plus de détails sur cette question voir : COLLEYN Jean-Paul, *Éléments d'anthropologie sociale et culturelle*, édit. Université de Bruxelles, Belgique. 1988. Pp. 62-63.

<sup>2</sup> -MANIGLIER Patrice, *Le vocabulaire de Lévi-Strauss*, ellipses éditions, Paris, 2002. P. 47.

<sup>3</sup>-C. Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale*, Plon, Paris, 1958. P. 305-306. Cité par : GERAUD Marie-Odile et Als., *Les notions clés de l'ethnologie, analyses et textes*, Armand Colin, Paris, 1998. P. 151.

<sup>4</sup> -C. Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale*, op. cit. p. 306.

<sup>5</sup>- Je me suis basé sur quelques études fondamentales et ouvrages importants pour avancer mes propos et ma catégorisation dans ce chapitre, notamment l'ouvrage de GERAUD Marie-Odile et Als op. cit.

<sup>6</sup> -Voir à ce propos, GERAUD Marie-Odile et Als., op. cit. p. 148.

<sup>7</sup>-Ibid. p. 149.

<sup>8</sup> -C. Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale deux*, Plon, Paris, 1973. P. 19.

<sup>9</sup> -Voir : MANIGLIER Patrice, *Le vocabulaire de Lévi-Strauss*, op. cit. p. 42. Et GERAUD Marie-Odile et Als., op. cit. p. 149.

- 
- <sup>10</sup> -GERAUD Marie-Odile et Als., op. cit. p. 150.
- <sup>11</sup> -C. Lévi-Strauss, (Mythologique I, Le cru et le cuit, Plon, 1964, p. 344-346. Et Anthropologie structurale, p. 254) cités par : GERAUD Marie-Odile et Als., op. cit. p. 150.
- <sup>12</sup> - BOCCO Riccardo, Asabiyat tribale et états au Moyen-orient, confrontations et connivences, in Monde arabe, Maghreb Machrek. N°147. Janvier-Mars 1995. P. 05.
- <sup>13</sup> -Voir à ce propos notre thèse de doctorat intitulée : Tribalisme, pouvoir et société en Algérie, essai d'anthropologie de l'espace politique dans la région de Tiaret (en langue arabe). Faculté des sciences sociales- Université d'Oran, 2010. Et notre livre : Tribu, pouvoir et société au Maghreb, approche anthropologique, édi, Ibn En-nadim, Algérie, Nachirouns, Liban, 2014.
- <sup>14</sup> - Açabiya="solidarité de corps": c'est la solidarité et le lien social fondés sur des liens de sang "ansâb", réels ou imaginés.
- <sup>15</sup> - MEGHERBI Abdelghani, La pensée sociologique d'Ibn Khaldoun, SNED, Alger, 1971, P.157.
- <sup>16</sup> - BOUTEFNOUCHET Mostefa, Système social et changement social en Algérie, OPU, Alger, sans date. p.31.
- <sup>17</sup> -Voir à ce propos : Lévi-Strauss, Tristes tropiques, Plon, 1955, pp. 213-285
- <sup>18</sup> -Lévi-Strauss C. Le regard éloigné, Plon, Paris, 1983.
- <sup>19</sup> - Villasante-de Beauvais Mareilla, Parenté et politique en Mauritanie, Essai d'anthropologie historique, L'Harmattan, 1998. P. 23
- <sup>20</sup> - Mohamed Nagib Boutaleb, Sociologiya el kabila fi el maghreb el arabi, Markaz dirassat el wihda el arabiya, Bayrût, 2002. p. 54. (En langue arabe).
- <sup>21</sup> -GERAUD Marie-Odile et Als., op. cit. p. 149.
- <sup>22</sup> -MOHIA Nadia, L'expérience de terrain, pour une approche relationnelle dans les sciences sociales, La découverte, Paris, 2008, p. 161.